

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

27 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juillet à 20 **heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Jacques GALLAND

Pouvoirs : M. Julien MOURLON a donné procuration à M. Alain BUJADOUX

Absents : M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX, Mme Isabelle CARTON, Rodolphe MARTIN

Date de convocation 20 juillet 2017

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Règlement Intérieur

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit s et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité pour la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la commune,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 juillet 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ADOPTE le règlement intérieur dont le texte est joint à la présente délibération,
- DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE,
- DONNE tout pouvoir au Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.